

**Note de service NS 2018 – 010**  
**Décision de délégation de signature**

Publié le  
**16 NOV. 2018**  
Sur le site intranet de l'Agence

Vu :

- La décision NS 2017-049 du directeur général en date du 21 décembre 2017 relative à l'organisation générale des services de l'agence de l'eau Artois-Picardie ;

Considérant :

- La décision NS 2017-045 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 de délégation de signature à l'agence de l'eau Artois-Picardie ;
- La décision de radiation de M. Marcus AGBEKODO, directeur général adjoint, des effectifs de l'agence de l'eau Artois-Picardie en date du 22 octobre 2018 ;

**Le Directeur Général décide :**

ARTICLE PREMIER :

Monsieur Jérôme DESCAMPS, Secrétaire général, a la délégation de signature visée à l'article 1<sup>er</sup> de la décision NS 2017-045 susvisée pendant mes congés, à savoir du lundi 19 au mercredi 28 novembre 2018 inclus, le mercredi 26 et le vendredi 28 décembre 2018.

ARTICLE DEUXIEME :

La présente décision sera publiée sur le site intranet de l'agence.  
Elle entrera en vigueur dès sa publication.

ARTICLE TROISIEME :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois après du tribunal administratif de Lille, à compter de sa date de publication.

DOUAI, le 16 novembre 2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'AGENCE

  
Bertrand GALTIER